

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)  
MATH ACADEMIE – ORGANISME DE FORMATION****Article 1 : Définition des prestations**

Nos services de formation pour adultes en mathématiques, français, anglais, bureautique, accompagnement VAE et accompagnements divers ont pour objet d'effectuer des heures de formation en salle dans nos locaux, sis au 51 avenue Albert Thomas 81000 ALBI.

Les cours pourront être donnés simultanément à plusieurs stagiaires, excepté pour une inscription en formation individuelle, avec un accompagnement pédagogique adapté aux difficultés et besoins propres à chacun. Les cours ont pour objectif d'apporter une aide individualisée et un accompagnement personnalisé, tout au long de la période de formation.

**Article 2 : Principe de fonctionnement**

Lors de la première rencontre, la directrice recueille la demande du stagiaire.

A l'issue de ce premier entretien, nous vous proposerons un parcours de formation adapté et un devis ainsi que les modalités pratiques d'accompagnement pédagogique personnalisées.

**Article 3 : Modalité d'exécution des prestations et obligation de Math Académie**

Les dates et horaires de formation sont fixés d'un commun accord entre Math Académie et le client.

En cas d'indisponibilité de l'enseignant, notamment pour maladie, nous nous engageons à rattraper le cours en fonction des disponibilités mutuelles.

**Article 4 : Modalités d'inscription**

Les inscriptions peuvent avoir lieu tout au long de l'année.

L'inscription ne devient définitive qu'après avoir rempli et signé la convention de formation ; accepté les CGV et réglé le premier cours.

Math Académie se réserve le droit de ne pas accepter un client avec lequel existerait un litige relatif au paiement d'une facture antérieure.

**Article 5 : Obligations du client**

Le client s'engage à régler le montant des prestations.

Le client s'engage à être présent à chaque cours. En cas d'indisponibilité exceptionnelle, le client est tenu de prévenir Math Académie au moins 24 heures à l'avance. A défaut le cours sera réputé acquis et sera facturé ou ne pourra donner lieu à un remboursement.

**Article 6 : Tarifs et règlement**

Les prix indiqués s'entendent hors taxes comprises et ne sont pas assujettis à la TVA.

Pour une facturation mensuelle N, le règlement doit être effectué au plus tard le 15 du mois N+1.

Tout retard entraînera une pénalité de retard au taux annuel de : 10,00 % et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement d'un montant de 40,00 €.

En cas de non-règlement de deux factures par le client, les prestations seront immédiatement interrompues sans préavis.

Les tarifs de nos prestations sont révisables à compter du 1er août de chaque année.

**Article 7 : Fin ou résiliation du contrat**

Le contrat se termine à la date spécifiée dans la convention de formation.

Math Académie se réserve le droit de résilier un contrat en application des dispositions de l'article 8.

**Article 8 : Comportement et discipline**

Dans le cas de comportements inadaptés portant atteinte au bon déroulement des cours, Math Académie se réserve le droit d'exclure un stagiaire de façon définitive si après un premier avertissement, l'attitude resterait inchangée.

**Article 9 : Propriété intellectuelle**

Tout matériel pédagogique et supports de cours utilisés dans le cadre des prestations dispensées par Math Académie reste sa propriété exclusive.

Il est strictement interdit de reproduire ou de diffuser, même de façon partielle, les supports de cours.

**Article 10 : Droit à l'image**

Math Académie est autorisée, sauf avis contraire du client, à photographier ou filmer les stagiaires pendant les séances de travail à des fins de diffusion sur les espaces internet de Math Académie ou dans la presse d'informations. Tout refus doit être spécifié sur la convention de formation.

**Article 11 : Données personnelles**

Les informations et données personnelles du client sont recueillies par Math Académie à des fins pédagogiques et administratives, et ne sont pas communiquées à des tiers. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification de ces informations auprès de Math Académie.

Les données sont conservées dans le fichier clientèle de Math Académie à des fins de prospection commerciale. Conformément à la loi « informatique, aux fichiers et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit de rectification et suppression des données nominatives et peut l'exercer en contactant Math Académie.

**Article 12 : Réclamation et litige**

Tout litige qui pourrait apparaître vis-à-vis de l'exécution des présentes sera réglé de façon privilégiée par une procédure amiable et à défaut sera soumis au tribunal de commerce d'Albi.

Date

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »